11 septembre 2017

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi le 11 septembre 2017 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les Conseillers suivants :

Léonard Raby, Jean Lanthier, Jason Carrière, Hélène Laprade, Carol Danis.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer et l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
7. Rapports comités / commissions :
8. Présentation projet de règlement et Avis de motion :
9. Adoption de Règlements :
   a) 2e projet de résolution en vertu du règlement PPCMOI # 10-2011 : projet particulier de construction d'unifamiliales jumelées 1 étage aux 200-202 rue Guy Lafleur.
10. Commission Administrative :
    a) Paiement de factures ;
    b) Modification séance municipale – septembre et octobre ;
    c) Rétrospective Forum Innovation bois—déplacement maire ;
    d) Contrat archivage des données- Groupe DL ;
    e) MTQ – Entente renouvellement ;
11. Commission de Sécurité :
12. Commission des Travaux publics :
    a) Barrage – paiement travaux#3 ;
    b) Contrat arrosage 2018 ;
    c) Remplacement valve piscine ;
    d) Performance inc. - fin de mandat ;
    e) Étude WSP, pompage eaux usées ;
    f) U.F – turbine eau brute ;
    g) U.F. – sonde décantation ;
    h) Proposition dégel d'eau ;
    i) Ajout au camion 6 roues ;
    j) Réparation tracteur à chenilles ;
    k) SNC-Lavalin : proposition neiges usées ;
    l) Travaux asphalte – rue Victoria/ Alexandre ;
    m) Alpha Combustion : Porte à feu réparation ;
13. Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement :
    a) Projet de dépliant matières résiduelles ;
    b) Formation sur les milieux humides : Canards illimités ;

c) Incendie – nettoyage du site ;
14. Commission de l'Aménagement et de l'Embellissement du territoire :
15. Commission des Loisirs, des arts et de la Culture :
a) Engagement financier : Club de Soccer ;
b) Remerciements : personnel étudiant ;
c) Engagement préposé(e)s aux buts ;
d) Engagement personnel pour animation ;
e) Nettoyage bande aréna – Servi-Glaces 2000 ;
16. Rapport du maire.
17. Nouvel Avis de Motion.
18. Divers :
a) Appui mois sensibilisation Cancer prostate ;
b) Subvention MRC-MADA ;
c) renouvellement offre de service frais juridiques ;
d) Maj rôle d'évaluation - Servitech ;
e) Appui Table concertation des ainés de Papineau –projet ;
f) Transfert fonds local réfection chemin ;
19. Affaires nouvelles :
a) Maison des jeunes : droit d'occupation ;
b) Audit 2017- Marcil Lavalée ;
20. Parole au public.
21. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2017-09-388

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-389

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 14 août 2017 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 14 août 2017 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-390

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2017-07-23 au 2017-08-26 totalisant 86 091.74 $;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2017-08-01 au 2017-08-31 totalisant 338 951.34 $ (No : 44346 à No : 44470) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2017-08-31 totalisant 64 427.81 $ (No : 2637 à No : 2666) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2017-08-31 totalisant 76 010.74 $ (No : 322 à No : 325).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-391

Deuxième projet de résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation (No 2017-02P) pour un projet particulier de construction résidentielle aux 200-202 rue Guy Lafleur en vertu du règlement No 10-2011, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ATTENDU QU' une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour déroger au règlement de zonage No 12-2008, soit plus particulièrement à la grille de spécification de la zone R-a-122, a été déposée le 4 juillet 2017 au service d'urbanisme de la Ville et qu'elle concerne un projet admissible aux 200 et 202 rue Guy Lafleur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a examiné la demande faite en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble No 10-2011 (PPCMOI) et qu'il recommande au Conseil son approbation sous certaines conditions;

ATTENDU QUE ledit projet, tel que présenté, spécifiquement pour le 200 et le 202 rue Guy Lafleur, consistant à construire deux habitations unifamiliales jumelées d'un étage alors que seules les habitations unifamiliales jumelées de deux étages sont autorisées (par l'annexe B du règlement des PPCMOI), répond aux objectifs fixés par le plan d'urbanisme de la Ville de Thurso No 08-2008 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 août 2017 ;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution en vertu du PPCMOI No 10-2011 pur ledit projet particulier fut adopté à la séance ordinaire du 14 août 2017 et présenté à l'assemblée publique de consultation tenue le 11 septembre 2017 :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

11 septembre 2017

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) No 10-2011 : projet particulier de construction aux 200 et 202 rue Guy Lafleur soit et est par les présentes adopté, à savoir :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), No 10-2011, une demande d'autorisation d'un projet particulier situé aux 200 et 202 rue Guy Lafleur, présenté par 7013311 Canada Inc. (Les Entreprises Laurent Labrie) comportant les éléments suivants :

- L'implantation de deux (2) habitations de type unifamilial jumelé
  d'un (1) étage aux 200 et 202 rue Guy Lafleur ;

En occurrence, pour ce projet, cette autorisation de dérogation de notre règlement de zonage No 12-2008, vise à :

- Permettre l'implantation d'habitations unifamiliales jumelées d'un (1) étage aux 200 et 202 rue Guy Lafleur (dans la zone R-a 122) ;

Et ce, aux conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

1. La construction d'habitations unifamiliales jumelées d'un (1) étage aux 200 et 202 rue Guy Lafleur ;

2. Seul le type d'habitation unifamiliale jumelée peut y être construit ;

3. Qu'aucun logement supplémentaire ou intergénérationnel, aucun bureau de professionnel et autre commerce de services dans une habitation n'y sera autorisé ;

4. Que les façades avant soient composées à 75 % de briques ou de pierres ;

5. Qu'un minimum d'un (1) arbre de 60 mm de diamètre par unité d'évaluation soit fourni et planté par le promoteur et ce, dans la première année d'occupation.

QUE la présente résolution soit ajoutée comme « Annexe I » au règlement relatif aux PPCMOI N^{o} 10-2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-392

CONSIDÉRANT les élections municipales :

11 septembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le calendrier des séances ordinaires et plénières du Conseil municipal pour l'année 2017 soient modifiées :

	Plénières	Séances ordinaires
Septembre	11 (lundi)	11 (lundi)
Octobre		02 (lundi)

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-393

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le déplacement de M. Benoit Lauzon, maire, à participer à l'invitation du Ministre des forêts, de la Faune et des Parcs à une rétrospective sur les suites du Forum Innovation Bois qui se tiendra à Rouyn-Noranda le 25 septembre prochain, regroupant les partenaires clés de l'industrie des produits forestiers.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-07-394

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat de « Service informatique D.L. Inc. » (Groupe DL) pour l'archivage des données en ligne ;

CONSIDÉRANT que la signature d'une entente d'archivage des données assure à la municipalité l'obtention du taux préférentiel pour le support et le maintien des installations matérielles et logiques :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M Hugo Blais, adjoint au directeur général et directeur des loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement du contrat de service avec « Service informatique D.L Inc. » pour l'archivage externe des données pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018 (90 $/mois).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-395

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise le MTQ de son intérêt à renouveler les contrats ci-dessous, pour l'année 2018 à savoir :

- 8910-DH-002 Balayage mécanisé
- 8910-DH-006 Tonte de gazon
- 8910-SP-013 Marquage traverse

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-396

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la recommandation 3 de Cima+ à Ross and Anglin Limitee. au montant de 186 065.70 $ pour les travaux au barrage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-397

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Messieurs Benoit Lauzon, maire et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso un contrat d'arrosage avec « Entretien DJ S.E.N.C. » pour la saison 2018.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-398

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de Construction Chartrand au montant de 1 375 $ plus taxes pour le remplacement d'une valve à la piscine municipale.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-399

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #3 de Performance inc. au montant de 2 500 $ plus taxes concernant le paiement pour la fin de mandat.

QUE le chèque soit remis sur réception du rapport final.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-400

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de WSP datée du 7 août 2017 au montant de 5 500 $ plus taxes pour l'étude de faisabilité du poste de pompage et usine de prétraitement pour la desserte du PIRVP.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-401

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de Véolia # 17001616 SQ 05000 datée du 2 août 2017 au montant de 8 710.31 $ plus taxes pour le remplacement du turbidimètre pour l'eau brute à l'entrée de l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-402

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition d'Endress & Hauser datée du 2 août 2017 au montant de 1 518.03 $ plus taxes pour le remplacement de sondes dans le bassin de décantation à l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-403

CONSIDÉRANT la demande de proposition de services auprès d'entrepreneurs en plomberie pour les dégels d'eau ;

CONSIDÉRANT qu'une seule proposition a été présentée par Plomberie Jacques Proulx :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition # 288 datée du 26 juillet 2017 de Plomberie Jacques Proulx inc. au montant de 300 $ / h plus taxes pour la première heure et 37.50 $ plus taxes pour chaque quart d'heure supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-404

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les propositions ci-dessous d'Équipements Lourds Papineau Inc. à savoir ;

- #104611 Boîte chauffante 3 393.50 $ + taxes
- #104617 Porte à charbon 962.23 $ + taxes

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-405

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #37774 daté du 29 août 2017 d'Équipements Plannord au montant de 1 794.17 $ plus taxes pour les pièces du tracteur à chenilles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-406

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition datée du 1er septembre 2017 de SNC-Lavalin GEM Québec inc. au montant de 16 500 $ plus taxes pour le suivi de la qualité des eaux de fonte avant rejet dans l'environnement du site d'élimination des neiges usées pour les années 2018-2020.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-407

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #31007 datée du 11 août 2017 d'Asphalte Raymond inc. au montant de 21 742.00 $ plus taxes pour les travaux d'asphalte au coin des rues Victoria et Alexandre.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-408

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission #2060 d'Alpha combustion au montant de 2 652.50 $ plus taxes pour réparer la porte à feu arrière et remplacer le ciment de celle-ci pour la chaudière Volcano à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-409

ATTENDU QUE la MRC de Papineau projette de concevoir un dépliant qui sera distribué dans chaque logement des municipalités participantes afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

ATTENDU QUE le programme Amélioration de la performance – édition 2017 de Tricentris offre une subvention de 0,50$ par citoyen afin de mettre en place des projets visant à améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables issues de la collecte sélective;

ATTENDU QU'une demande a été acheminée à la municipalité Thurso afin de participer à ce projet commun et d'accepter que la subvention du programme « Amélioration de la performance – édition 2017 soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

ATTENDU QU'un nombre minimal de municipalités doit participer afin de s'assurer de la viabilité du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thurso participe au projet de réalisation et de distribution d'un dépliant afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte que la subvention du programme Amélioration de la performance – édition 2017 de TRICENTRIS soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso ne fera pas de demande au programme Amélioration de la performance – édition 2017 de TRICENTRIS;

QUE M. Francis Masse, inspecteur en bâtiment et responsable de l'urbanisme, soit mandaté pour assurer un suivi dudit projet et de compléter tous les documents qui lui sont associés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-410

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le déplacement de M. Francis Masse, inspecteur en bâtiment, à la formation professionnelle « Introduction à l'identification des milieux humides sur le terrain » offerte par Canada illimités le 4 octobre 2017 à 8h à Saint-André-Avellin.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-411

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise United Church INRE propriétaire du 165 rue Montcalm de débuter les travaux de nettoyage du site suivant l'incendie survenu le 7 mars 2017, d'ici dix (10) jours. À défaut, des procédures pourraient être entreprises sans avis et délai.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-412

CONSIDÉRANT notre engagement financier envers le Club de Soccer de Thurso, résolution 2017-04-162;

CONSIDÉRANT le dépôt des pièces justificatives :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 907.15$ au Club de Soccer de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-413

CONSIDÉRANT l'engagement d'étudiant(e)s pour différents travaux durant l'été;

CONSIDÉRANT le départ de ces étudiant(e)s pour la rentrée scolaire :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso remercie par la présente les étudiant(e)s ci-dessous pour le travail accompli et leur souhaiter de bons résultats scolaires :

Hugo Thibaudeau
Coralie Bissonnette
Vincent Labrosse
Chloée Vallée
Caroline Guindon
Félix Lanthier
Dominique Godin
Alexiane Deschamps
Tamara Ledoux
Virginie Côté
Pierre-Luc Larocque
Josianne Tardif
Maude Locas
Anthony Dumouchel
Maudre Raby

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-414

CONSIDÉRANT le début des activités à l'aréna Guy Lafleur ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'engager des préposé(e)s aux buts et un(e) surveillant(e) pour le patin libre ;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'engagement des personnes ci-dessous à l'aréna Guy Lafleur, au salaire minimum selon un horaire établi :

–	Samuel Francoeur	Préposé aux buts
–	Pierre-Luc Larocque	Préposé aux buts
–	Raphaël Vallée	Préposé aux buts
–	Nico Doyle	Préposé aux buts
–	Nicolas Tardif	Préposé remplaçant aux buts
–	Robert Gravel	Surveillant pour le patin libre 3e âge

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-415

CONSIDÉRANT la tenue d'activités et de loisirs pour 2017-2018

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel pour l'animation :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous :

• Anne Mareschal	tai-chi	50 $/heure
• Marie-France Proulx	zumba	50 $/heure
• Stéphanie Gariepy	entrainement en circuit	40 $/heure

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-416

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de Servi-Glaces 2000 pour le nettoyage des bandes à l'aréna au coût de 880 $ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-417

ATTENDU QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

ATTENDU QU'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90% s'il est détecté hâtivement;

ATTENDU QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

ATTENDU QUE Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

PAR CONSÉQUENT, je Maire Benoit Lauzon, proclame septembre 2017-MOIS de la sensibilisation au cancer de la prostate à Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-418

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Messieurs Benoit Lauzon, maire et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso au protocole d'entente avec la MRC Papineau en regard des modalités et obligations pour l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de la demande MADA.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-419

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Ville de Thurso a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 30 août 2017 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 2 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019;
- Coût forfaitaire : 1 250 $ par année, taxes en sus;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire variant de 160 $ à 215 $, en fonction de l'avocat attitré au dossier;

- Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-420

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture # 34377 datée du 31 août 2017 du Servitech inc. au montant de 8 922.27 $ plus taxes pour les services professionnels pour la tenue à jour des rôles d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-421

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie au projet soumis par la Table de concertation des aînés de Papineau dans le cadre du programme QADA, Québec ami des aînés, en lien avec le maintien à domicile.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-422

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise une affectation de la réserve #551630 « Fonds local réfection chemin » au montant de 22 821.37 $ au budget de fonctionnement suite aux travaux de voirie exécutés à l'intersection des rues Victoria/Alexandre.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-423

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M Benoit Lauzon, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso une convention d'occupation d'un immeuble avec le Salon des Jeune de Thurso pour l'immeuble sis au 134 rue Alexandre.

11 septembre 2017

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-424

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de services du 6 septembre 2017 de Marcil Lavallée d'une somme de 19 750 $ plus taxes, pour l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-09-425

MONSIEUR LÉONARD RABY PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

QUE la présente séance soit levée à 19 heures 50.

Adoptée à l'unanimité.

_____

Benoît Lauzon, Maire

_____

Mario Boyer, Sec.-trés.